



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 17 avril 2014

VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	Voir détail
Date de la convocation 10 avril 2014		
Date d'affichage 10 avril 2014		
Objet de la délibération <i>Direction des affaires générales - Syndicat Mixte de l'Electricité du Var (SYMIELEC VAR) - Désignation d'un délégué titulaire et de son suppléant</i>		

L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril deux mille quatorze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON.

Etaient présents :

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, BOUTIER Jean-Paul, CHEVROT Régis, CHOLLEY Jocelyne, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, MANDON-BONHOMME Céline

Procurations :

GRISOLLE René donne procuration à MAIRESSE Aude

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Dalel CHAUCHE est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Le fonctionnement du syndicat mixte d'électricité du VAR est assuré, à l'instar des communes, selon les dispositions du code général des collectivités territoriales.

Chaque commune indépendante est représentée au sein du conseil syndical par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Chaque syndicat d'électrification est représenté par un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune adhérente en son sein et un délégué titulaire et suppléant supplémentaire, pour tenir compte de leur niveau de regroupement.

Le quorum pour permettre la tenue correcte d'un comité syndical est aujourd'hui de 66 présents. Toutes les décisions qui impactent la vie du syndicat, sont étudiées tout d'abord en bureau composé d'élus ou en commissions, puis soumises à l'approbation du comité syndical.

Ce mode de fonctionnement un peu lourd à gérer en matière d'organisation de réunions des comités a néanmoins l'avantage de permettre à toutes les communes d'être informées au mieux sur la vie et les activités du syndicat départemental.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral en date du 2 mars 2001 portant création du SYMIELECVAR,

VU l'article 5 des statuts du SYMIELECVAR du 4 novembre 2011 indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

VU le renouvellement général des conseils municipaux suite aux élections des 23 et 30 mars 2014,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du SYMIELECVAR,

CONSIDERANT que le conseil municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués, en conformité avec l'article L.5212-7 du CGCT :

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

- **PROCEDE** par vote à main levée (après accord à l'unanimité de l'ensemble de l'assemblée) et à la majorité absolue des suffrages la désignation des représentants qui auront à siéger au SYMIELEC VAR,

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Election du titulaire :

Sont candidats :

- M Joseph FINO
- M René GRISOLLE

Le vote a donné le résultat suivant pour M. Joseph FINO :

POUR	26
CONTRE	3 (Mrs BOUTIER, DAVIGNON, Mme BONHOMME)
ABSTENTIONS	2 (M. GRISOLLE, Mme MAIRESSE)
BLANCS	2 (M. CHEVROT et Mme CHOLLEY)

Le vote a donné le résultat suivant pour M René GRISOLLE :

POUR	2 (M. GRISOLLE et Mme MAIRESSE)
CONTRE	0
ABSTENTIONS	29
BLANCS	2 (M. CHEVROT et Mme CHOLLEY)

Ont obtenu :

- M. Joseph FINO (26 voix)
- M. René GRISOLLE (2 voix)

Election de son suppléant :

Sont candidats :

- M. Patrick BOUBEKER
- Mme Aude MAIRESSE

Le vote a donné le résultat suivant pour M. Patrick BOUBEKER :

POUR	26
CONTRE	3 (Mrs BOUTIER, DAVIGNON, Mme BONHOMME)
ABSTENTIONS	2 (M. GRISOLLE, Mme MAIRESSE)
BLANCS	2 (M. CHEVROT et Mme CHOLLEY)

Le vote a donné le résultat suivant pour Mme Aude MAIRESSE :

POUR	2 (M. GRISOLLE et Mme MAIRESSE)
CONTRE	0
ABSTENTIONS	29
BLANCS	2 (M. CHEVROT et Mme CHOLLEY)

